

1^{ER} MAI

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI

Saint-Perdon

POUR VOUS
PRÉPARER AU
CHANGEMENT

NOUVEAU MÉMO-TRI



APPLI MOBILE



Gratuit sur App Store et Google play

CONSIGNES DE TRI



www.consignesdetri.fr

Gratuit sur App Store et Google play

Objet : Nouvelles consignes de tri

Madame, Monsieur,

En 2021, le geste de tri change sur le territoire du SICTOM du Marsan dont votre commune fait partie. En effet, l'extension des consignes de tri sera mise en place de manière opérationnelle **à partir du 1er mai**.

En d'autres termes, cela signifie qu'à partir de cette date :

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

Pour vous accompagner dans ce changement, un mémo-tri est joint à ce courrier. Vous y trouverez toutes les consignes et les conseils pratiques pour bien trier chez vous.

Cet engagement sur l'extension des consignes a pour objectif de simplifier le geste de tri, de tendre vers une harmonisation nationale des consignes mais aussi d'améliorer les performances de tri pour, dans les années futures, valoriser un maximum de déchets.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Grâce à votre geste de tri, nous agissons et agirons ensemble en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles.

Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**

Veillez agréer, Madame, Monsieur mes sincères salutations.

Jean-Paul ALYRE

Président du SICTOM du Marsan



1038, route du Marcadé - 40090 SAINT-PERDON
05.58.06.74.74 - accueil@sictomdumarsan.fr
www.sictomdumarsan.fr - [facebook.com/sictomdumarsan](https://www.facebook.com/sictomdumarsan)